

Dakar, le 15/11/2021

Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Mardi 8 novembre 2022 à 18h

Liste des membres présents :

D. Djimadoum / Proviseur – C. Appriou / Provisure Adjointe – A. Achiq / Proviseur Adjoint – F. Murati / Directeur – C. Dezetter / DAFACS - A. Vincent/ CPE - M. Paracuellos – A. Cissokho – H. Le Houezec – B. Bernier Barbe – F. Legros- L. Paye / Représentants des Personnels – R. Sabeli – M. Diallo – H. Gaudefroy – A. Tebechirani – J. Le Texier / Représentants des Parents d'élèves – A. Fau – M. Faye / Représentantes des élèves – H. Bassoun – B. Kaouk / Représentants consulaires

En préambule, le Proviseur remercie chacun de sa présence, félicite les nouveaux élus membres du conseil d'établissement dans sa composition actualisée pour l'année scolaire 2022-2023. Puis il fait lecture du règlement intérieur du conseil d'établissement (en annexe) qui est en vigueur depuis plusieurs années, s'appuie sur le code de l'éducation et sa déclinaison AEFÉ dans la circulaire instances. Il résume bien les grands principes de fonctionnement des séances de conseil d'établissement.

Le secrétariat de séance sera assuré par F. Murati, Directeur du primaire et la secrétaire adjointe est Mme H. Le Houezec.

Le quorum étant atteint (19 membres votants sur 21 sont présents), le Conseil d'établissement est ouvert à 18h05

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est énoncé.

Les questions diverses parvenues au secrétariat sont listées.

Adopté à l'unanimité des 19 voix

2. Adoption du PV de la séance du 29/09/2022

Aucune demande de correction n'est parvenue en amont du Conseil d'établissement.

M. Sahéli (LIPE) remarque que dans les paragraphes relatifs aux questions diverses, seules les réponses sont indiquées. Les questions ne sont pas rappelées, et l'origine de celles-ci non plus (parents ? personnels ?...)

Le Proviseur propose au Conseil d'Établissement d'adopter le procès-verbal sous condition de le compléter des énoncés des questions diverses et de leurs émetteurs.

Avec ces propositions de corrections, le PV de la séance du 29/09/2022 a été

Approuvé à l'unanimité des 19 voix.



3. Installation du C.E.

La composition du Conseil d'établissement est rappelée. Vérification nominative est faite. Une correction de suppléante élève est apportée.
Les résultats des élections dans chaque collège sont rappelés également.

M. Sahéli indique que lorsque les représentants des élèves sont des terminales, ils ne sont pas présents aux CE de juillet et de septembre, et que cela ampute des voix aux représentants.
Mme Vincent indique qu'il n'est pas possible de faire pression sur les élèves pour faire élire des secondes.
Mme Gaudefroy souligne que le CE de juillet était très tardif cette année.

Adopté à l'unanimité des 19 voix

4. Installation des instances et commissions

Les différentes instances et commissions sont présentées (en annexe).
Leur adoption fait l'objet d'un vote global

Adoptées à l'unanimité des 19 voix

Les compositions du conseil de discipline du collège d'une part, du lycée d'autre part sont soumises à approbation.

Chacune est adoptée à l'unanimité des 19 voix.

5. Budget rectificatif n°2 2022

En préambule aux considérations budgétaires, M. Sahéli (LIPE) demande la parole.
Il fait lecture d'un extrait de la circulaire instances mettant en avant qu'il aurait souhaité que les parents aient été réunis en amont de ce Conseil d'établissement, comme il convient, pour discuter des orientations budgétaires.

Le Proviseur note ce regret et indique qu'il s'y conformera la prochaine fois. Toutefois, l'expérience montre très souvent que les débats tenus en commission préparatoire sont à renouveler au moment du conseil d'établissement. C'est pour éviter ces redondances chronophages que ce temps complémentaire n'a pas été proposé. A noter que l'échange sur l'évolution des droits de scolarité avait eu lieu lors d'un CE de l'année antérieure.

Mme Dezetter indique qu'il n'y a pas eu de transmission de document sur cette partie relative au BR2 car la seule évolution est liée aux investissements que nous ne sommes pas parvenus à réaliser faute de temps (1^{ère} étude du système de climatisation et 1^{ère} tranche de travaux afférents par exemple). L'enveloppe correspondante a été ajustée (baisse de 260 millions de FCFA).

M. Paracuellos (Sud Education) : le constat de notre point de vue est que rien n'est fait pour la climatisation : Depuis 3 ans, on nous dit qu'elle va être réparée, et vous nous annoncez maintenant que les financements sont enlevés. C'est frustrant pour tout le monde.

Proviseur : nous n'avons pas été en mesure d'avancer bien que l'intention ferme existe. Actuellement, c'est le marché de maintenance qui a été rédigé. Cela représente un travail colossal mené par Mme Dezetter et M. Abdallah. Nous sommes en attente d'un retour de l'agence pour validation. La publication est imminente.



Je comprends l'insatisfaction, en lien avec le passé, mais la réalité est que tout prend beaucoup de temps, réclame une grande précision technique comme juridique.

Question est posée par M. Cissokho (Sud Education) sur la possibilité pour la société de maintenance actuelle de postuler au prochain appel d'offres.

Oui la société actuelle peut postuler comme toute autre entreprise.

M. Cissokho (Sud Education) Est-ce toujours la même société qui a entretenu la clim ?

DAF : Oui, le contrat de ce prestataire est très long (10 ans). L'agence impose maintenant des contrats de 3 ou 5 ans.

M. Saheli (LIPE) : le délai de publication devient très court pour une échéance au 1^{er} janvier 2023. Aura-t-on le temps de trouver un prestataire ?

Proviseur : oui, on s'y emploie.

M. Saheli (LIPE) : Vous priorisez la réparation, et on ne parle plus du remplacement ?

DAFACS : On va passer un marché avec une entreprise qui va faire un audit. En fonction des résultats de l'audit, on va s'orienter vers une rénovation ou un remplacement.

M. Saheli (LIPE) Concernant le Budget rectificatif, quelles sont les conséquences de la diminution de l'enveloppe d'investissement de 260 millions FCFA ?

DAFACS : L'impact est sur le résultat, qui devient moins déficitaire. On ne reporte pas les crédits sur l'année suivante.

M. Paracuellos (Sud Education) : A ce stade, le remplacement du système de climatisation est-il devenu une option ?

DAFACS : Nous devons réaliser les choses dans l'ordre car le sujet et le système de climatisation est un objet très technique. Nous devons d'abord passer un marché pour trouver une compétence pour faire un audit de notre système. Il s'agit du marché qui avait été précédemment déclaré infructueux. C'est cet audit qui permettra d'établir les meilleures pistes de solutions combinées ou pas entre :

- Rénovation
- Maintenance
- Remplacement

M. Tebechirani (APE Teranga) : Si le contrat est renouvelé ce serait pour une durée de 4 ans ?

DAFACS : 1 tranche ferme d'un an et 3 tranches conditionnelles. Ces temps permettent de passer les marchés d'audit

APE : cela signifie qu'on ne change pas de clim avant 2024 !?

Proviseur : Ces marchés sont complexes et demandent du temps pour les édifier. Ca prend du temps mais on avance

M. Saheli (LIPE) : le marché de l'audit a fait perdre du temps



Proviseur : le marché qui proposait un audit a été infructueux

DAFACS : des précautions sont à prendre en termes de rédaction. C'est une installation qui n'a rien à voir avec des appareils domestiques.

Mme Fau : les climats sont-elles toujours sous garantie ? La maintenance est-elle faite ?

DAFACS : Les climats ne sont plus sous garantie, mais la maintenance est faite à toutes les vacances.

Mme Bernier-Barbe (SNES HdF) : laissons parler les élèves au CE sur leurs ressentis sur toutes les salles qui ne fonctionnent pas.

Proviseur : Il est important de dire également que de très nombreuses salles fonctionnent – on ne peut pas dire que les conditions générales ne sont pas bonnes. Il s'agit de ne pas confondre une perception d'ambiance et la réalité objective.

Mme Azilis Fau : Je veux vous faire part d'un sentiment d'insatisfaction générale et j'ai été élue sur ce point – c'est très embêtant de rester 4 heures dans une salle sans clim. On perd aussi du temps à essayer de changer de salle.

Avis relatif à ce projet de budget rectificatif n°2 du lycée Jean Mermoz Pour à l'unanimité

6. Budget initial 2023

Mme Dezetter, Directrice Administrative et financière Agent Comptable Secondaire du lycée, rappelle le cadre réglementaire. Elle appuie son propos par un diaporama joint qui reprend les documents transmis aux membres. Ces documents sont normés pour tous les EGD du monde.

Le cadre des finances publiques de l'état français s'applique à notre lycée. En ayant à l'esprit qu'en tant qu'Etablissement en Gestion Directe, le budget du lycée doit être vu comme une partie du budget de l'AEFE. Le cadre réglementaire a été rénové en 2012 autour de 3 comptabilités distinctes :

- Générale
- Budgétaire
- Analytique c'est à dire autour de calculs des coûts pour lesquels nous sommes peu concernés

Le budget est construit en année civile. Ce qui ne manque pas d'avoir un impact en terme de fonctionnement car il ne se calque pas sur l'année scolaire. Le début d'une année scolaire correspond presque à la fin de l'année budgétaire.

La comptabilité générale est celle de l'agent comptable. Elle est proche de celle d'entreprise. C'est un langage qui traduit la vie de l'établissement

On enregistre des droits constatés – frais de scolarité acquis par l'établissement auprès des familles par exemple ou droits résultants des factures fournisseurs.

La comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse

Elle se répartit en 3 enveloppes de dépenses (Ressources Humaines, fonctionnement, investissement)

Deux types de compteurs différents sont à considérer :



- Les autorisations d'engagement – l'établissement s'engage auprès d'un prestataire éventuellement sur plusieurs années (responsabilité de l'ordonnateur)
- Crédits de paiement – dépenses à réaliser sur l'année – responsabilité de l'agent comptable

Les 3 enveloppes sont elles aussi subdivisées en 3 rubriques :

- Excellence éducative
- Accompagner et faire vivre le réseau
- Modernisation

Les dépenses et leur répartition sont présentées par grande catégories de dépenses : Personnel, Fonctionnement et investissement.

Le tableau 2 est une présentation synoptique des dépenses et des recettes du lycée.

En 2020 Un changement de méthodologie budgétaro-comptable exclut du budget les flux financiers entre l'AEFE et le lycée. Ces flux ne sont plus enregistrés en comptabilité budgétaire mais en simple flux financiers impactant uniquement la trésorerie. Ainsi la participation à la rémunération des personnels résidents, les heures supplémentaires, indemnités de jury d'examen... sont désormais des flux de trésorerie qui sont présentés en bas de page.

La comparaison entre 2022 et 2023 montrent qu'il y a une volonté de contenir les dépenses de fonctionnement par le biais de la commande publique, mais également une volonté de poursuivre les investissements mais de façon mesurée pour tenir compte des moyens disponibles du lycée.

Le tableau 3 présente les détails par axes et destinations.

Les dépenses sont présentées par grande catégorie : personnel, fonctionnement et investissement.

Pour les personnels l'enveloppe globale pour le lycée (PDL et résidents) représente 61.09% soit 5.015.991.643 FCFA. La part résiduelle AEFÉ s'élève à 3.457.549.739 FCFA uniquement pour la rémunération, à laquelle il faudrait ajouter les cotisations retraites des résidents prises en charge par l'AEFE

Pour l'investissement :

En pédagogie : il n'y a pas eu de demandes spécifiques de matériels mais une enveloppe est prévue.

En informatique : continuité des investissements.

En travaux : il s'agit principalement des travaux d'étanchéité, d'adduction d'eau, de résolution de problèmes électriques, donc de sécurisation batimentaire.

En fonctionnement baisse de plus de 11 millions de CP. Mais qui ne se fait pas au détriment de la pédagogie qui voit son budget augmenter de près de 23 millions pour les projets pédagogiques (27.000.000 en 2022 et 50.000.000 en 2023)

L'effort se porte essentiellement sur le budget support au regard des consommations 2022.

Les recettes :

En 2020 Un changement de méthodologie budgétaro-comptable exclut du budget les flux financiers entre l'AEFE et le lycée. Ces flux ne sont plus enregistrés en comptabilité budgétaire mais en simple flux financiers impactant uniquement la trésorerie.

Pour présenter le financement global du lycée, les financements pour 2023 avec une répartition par catégories :



Les recettes versées par les familles : 84.74% du montant des recettes prévues budgétaires et non budgétaires du lycée

- Les frais de scolarités
- Les voyages scolaires
- Les locations diverses
- Les autres produits (badges...)
- La caisse de solidarité

La DAF indique une baisse des crédits de fonctionnement, par rapport à 2022 mais souligne que cela n'impacte pas les crédits d'enseignement, qui augmentent de 2 millions. Il s'agit d'une baisse des fonctions-supports, qui sont mieux connues et maîtrisées.

La DAF précise que les crédits investissement sont cette année de 220 millions, dont 150 millions de sauvegarde de bâtiments : Etanchéité de toiture – problèmes électriques – fuites d'eau

M. Paracuellos : Mais si on a besoin d'investissement pour les climats avant, on ne pourra pas le faire ?

DAF : ... La clim sera budgétisée dans le budget rectificatif n° 1, en mars-avril. Elle est soumise à la nécessité de sincérité budgétaire, et ne peut pas faire rentrer dans un budget des éléments dont elle ne sait rien : elle ne sait rien sur l'audit, elle ne peut le faire entrer dans le budget. Elle est seule sur ce poste et toute démarche réclame du temps.

M. Paracuellos : un poste de daf adjoint a été supprimé il y a quelques années !

M. Saheli : le déficit comptable n'est pas un déficit de trésorerie ?

DAF : le déficit comptable s'explique par le fait qu'on ne titre plus les flux de trésorerie internes de l'AEFE (bourses...). La trésorerie y est liée avec un impact négatif mais sa situation à cette date n'est pas alarmante.

Les recettes propres sont de 6 mds, et cela tient compte de l'augmentation des frais de scolarité, mais seulement à partir de septembre.

M. Saheli : Pourquoi l'AEFE ne finance-t-elle pas les heures sup, les indemnités spéciales, cela permettrait d'être moins en déficit

Daf : les cotisations retraite des résidents sont prises en charge par l'agence – nous reversons 60% du salaire des résidents à l'agence.

M. Saheli : Dans le tableau de dépenses, les voyages scolaires sont prévus à hauteur de 50 millions ? Alors que c'est pris en charge par les parents ?

Daf : le budget a dû être rendu fin septembre, tous les professeurs n'ont pas pu rendre à temps les documents nécessaires, c'est pourquoi nous avons prévu une grosse marge de manœuvre.

Saheli : Vous prévoyez de décaisser la caisse de solidarité ?

Daf : Non, la caisse de solidarité n'est impactée que lorsqu'elle est en mouvement, mais il est nécessaire de l'ouvrir en dépense si on en a besoin. La caisse de solidarité entre dans un « compte d'attente » et n'impacte pas le budget.

Proviseur : il sera nécessaire de la remplir de nouveau si elle est dépensée

M. Saheli : le budget communication paraît élevé.

Daf : Nous avons budgété des éléments liés à une signalétique interne complémentaire, mais il est semblable à celui de 2022. Il englobe également les frais de réception.



Avis relatif à ce projet de budget 2023 du lycée Jean Mermoz

Contre : 1
Abstention : 6
Pour : 12

Présentation du budget de l'IRF

La formation continue est mutualisée sur la zone Afrique Occidentale (ZAO). La gestion administrative et financière est confiée au lycée Jean Mermoz. Cette zone regroupe 28 établissements dans 7 pays : le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Les recettes sont issues soit de la participation de l'AEFE soit de la participation des établissements adhérents.

Les dépenses sont essentiellement des dépenses de frais de déplacements, d'un ETP et des frais administratifs (téléphone, papeterie...)

A noter qu'à partir de 2023 les rémunérations sont traitées uniquement sur le lycée. L'IRF reverse le montant au lycée via des flux de trésorerie.

De même la dématérialisation des examens est traitée dans le cadre de l'IRF avec le versement des établissements adhérents en recettes hors EGD et le versement hors double flux pour les 2 EGD de la zone

Mme Le Houezec (SNES HdF) : Il manque de la place pour l'IRF : pourquoi ne pas construire leurs locaux ?

Proviseur : il n'est pas à l'ordre du jour de construire des locaux pour l'IRF, d'autant que les besoins complémentaires de salles sont très isolés et pour des durées très réduites. Quelques points de tension 3 fois 2 jours dans l'année – alors qu'il est possible de recourir aux salles libres du lycée.

M. Paracuellos (Sud Education) rappelle que par le passé des stages se tenaient dans des locaux d'un hôtel voisin.

Proviseur : cela génèrerait des coûts complémentaires superflus.

Avis relatif à ce projet de budget 2023 de l'IRF

Abstention : 1
Pour : 18

7. Tarifs divers

Comme vu lors d'un CE précédent, la fixation des frais de scolarité relève du Directeur de l'AEFE.

Les autres tarifs, dits divers, relèvent du Chef d'établissement.

Nous avons besoin de compléter les tarifs divers 2022-2023 autour de différents projets.

M. Achiq présente les parcours pédagogiques complémentaires d'accompagnement vers l'enseignement supérieur. Les tarifs proposés sont notamment fonction du nombre d'élèves impliqués, du nombre de séances.

- Prépa arts (80 000 FCFA)
- Prépa scientifique (80 000 FCFA)
- Prépa science PO (20 000 FCFA)



M. Sahéli (LIPE): Il faudrait monter en puissance ce type de préparations aux écoles supérieures

Mme Dezetter liste les différents voyages du secondaire :

- Club MUN à Istanbul (10 élèves du club) :

Ce projet a déjà été adopté au CE précédent, mais les tarifs des billets d'avion ont cru de façon importante, nous devons donc réviser à la hausse la participation des familles.

Vote relatif au tarif révisé de 852 745 FCFA

Unanimité des 19 voix

- 2nde 3 (DNL hors section euro espagnole) à Séville (projet de classe) :

Vote relatif au principe de ce voyage

Unanimité des 19 voix

Les représentants de parents soulignent les prix très élevés des voyages et demandent ce qui peut être fait pour que tout le monde puisse partir.

Le Proviseur indique que cela peut se faire sous forme de dons, que l'APE Teranga finance aussi.

Mme Vincent précise que la maison des élèves peut également donner un coup de pouce.

M. Sahéli indique que les professeurs doivent solliciter les APE s'ils rencontrent des problèmes, afin de trouver des solutions.

M. Tebechirani souligne qu'il n'y a pas de voyage dans toutes les classes.

Vote relatif au tarif de participation des familles de 811 000 FCFA

Unanimité des 19 voix

- Jeux Internationaux de la Jeunesse à Pau (6 élèves de 2nde) :

Vote relatif au tarif de participation des familles de 600 000 FCFA

Abstention : 1

Pour : 18

- School trip to Washington (2nde SLA) :

Vote relatif au principe de ce voyage

Unanimité des 19 voix

Vote relatif au tarif de participation des familles de 1 574 297 FCFA

Unanimité des 19 voix

Mme Dezetter liste ensuite les différentes sorties du primaire :

- Ferme pédagogique CP CE1 :

Vote relatif au principe de cette sortie

Unanimité des 19 voix

Vote relatif au tarif de participation des familles de 8 000 FCFA



Unanimité des 19 voix

- Sortie rando Popenguine CM1E :

Vote relatif au principe de cette sortie

Unanimité des 19 voix

Vote relatif au tarif de participation des familles de 24 000 FCFA

Unanimité des 19 voix

- Parc exotique Ngaparou CM2

Vote relatif au principe de cette sortie

Unanimité des 19 voix

Vote relatif au tarif de participation des familles de 35 000 FCFA

Unanimité des 19 voix

Mme Dezetter liste ensuite les différents voyages du primaire :

- Classes découvertes Cyclo nature CM1 A C F CE2F

Vote relatif au principe de ce voyage

Unanimité des 19 voix

Vote relatif au tarif de participation des familles de 81 000 FCFA

Unanimité des 19 voix

- Voyage Saint Louis CM1B CM2F

Vote relatif au principe de ce voyage

Unanimité des 19 voix

Vote relatif au tarif de participation des familles de 121 000 FCFA

Unanimité des 19 voix

Mme Dezetter liste ensuite les autres tarifs divers :

- Dégradation : facturation à prix de réparation ou de remplacement :

Unanimité des 19 voix

- Tarifs examens : 1 abstention – 18 voix pour

Le Proviseur précise que l'académie de Rouen, en accord avec l'AEFE, déconcentre à partir de cette année une bien plus grande partie des missions relatives aux examens de la ZAO vers 2 services coordonnateurs des examens un au lycée Mermoz, l'autre au lycée Blaise Pascal d'Abidjan.



Ça a été l'occasion de susciter des velléités de créations d'autres centres d'épreuves. L'ISJA et le lycée Prévert de Saly ont candidaté.

Nous avons donc besoin de définir des tarifs complémentaires pour les candidats aux examens qui sont gérés par le SCE mais qui ne passent pas leurs épreuves au lycée Mermoz (en annexe).

Vote relatif aux tarifs complémentaires examens

Abstention : 1

Pour : 18

8. Voyages - sorties

Traité dans le point 7, tarifs

9. Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES DIRECTION

Règlement de la section sportive basket ball

M. Achiq présente le règlement qui a été préalablement adressé aux membres du conseil.

M. Saheli (LIPE) : une mention au baccalauréat relative à cette section est-elle possible ?

M. Achiq : pour l'instant nous sommes dans le cycle 4 au collège. Des appréciations seront portées sur les bulletins, mais pas de notes. En revanche les activités de la section sportive donnent lieu à des validations de compétences dans le cadre du socle commun.

M. Saheli (LIPE) : les élèves sont-ils assurés par le lycée dans le cadre des activités de cette section ?

Proviseur : Oui ce sont des activités scolaires qui entrent dans le périmètre usuel.

M. Saheli (LIPE) : Concernant le suivi médical indiqué, qui se charge de l'assurer.

M. Achiq : Il est à la charge des familles

M. Saheli (LIPE) : Si l'inscription dans cette section sportive devenait payante à l'avenir, cela pourrait-il être pris en compte dans la bourse pour les éligibles ?

DAF ACS : C'est le cas aujourd'hui pour les SIA. Nous poserons la question au service des bourses.

QUESTIONS DIVERSES – APE Teranga



Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, est-il prévu de réviser le protocole Covid 19 applicable depuis le 24 janvier 2022?

La situation sanitaire relative au COVID19 reste clémente au Sénégal même si des signaux de reprise existent dans d'autres pays du monde, donc il n'y a pas lieu pour l'instant de rétablir les mesures précédentes. En revanche, si une certaine reprise apparaissait, nous ne manquerions pas de rétablir toutes les barrières utiles.

M. Le Texier (APE Teranga) : la question était à prendre dans l'autre sens. N'est-il pas envisageable d'alléger les mesures existantes et en particulier les durées d'isolement ?

Proviseur : Nous réunirons prochainement les CHS et CHSCT nouvellement constituées pour donner un avis sur cette question. Pour l'instant, les mesures en place nous permettent de nous prémunir et ne concernent que très peu d'élèves.

QUESTIONS DIVERSES - LIPE

1. *Pour donner suite à nos vœux exprimés en fin d'année scolaire 2022, nous souhaitons connaître la situation de nos demandes sur les points suivants :*

- *Climatisation défectueuse dans l'établissement*

Le sujet a déjà été longuement considéré au point n°5 relatif au BR2

- *Sécurité aux abords du lycée et rencontre avec les autorités sénégalaises*

Proviseur : le maire a été rencontré. Les difficultés relatives à la circulation dans le quartier représentent une problématique conjointe. Il n'y a pas de solution immédiate, mais un projet de circulation à sens unique est à l'étude. Il faut appeler chacun au civisme pour minimiser les incidences négatives (stationnements sauvages, demi-tours sur la chaussée... sont à éviter). Privilégier l'accès sud lors de ses horaires d'ouverture.

- *Présence d'un.e psychologue dans l'établissement*

Pas de mise en œuvre opérationnelle encore mais un premier contact est en cours.

2. *La rentrée scolaire est marquée, comme chaque année, par le volume et le coût important des fournitures scolaires.*

Nous souhaitons qu'une réflexion soit menée par les équipes pédagogiques pour aller vers une diminution de ces fournitures, notamment par la réduction des livres non-indispensables. Nous souhaitons également que les listes soient mises à la disposition des familles à la fin du mois de mai de chaque année au plus tard, afin de faciliter les échanges et les achats entre parents.

Proviseur : Je suis tout à fait favorable à une anticipation maximale de la liste des fournitures. Le coût élevé provient essentiellement des manuels scolaires. J'entends que la frustration pour certaines



familles proviendrait d'une acquisition de manuel non réellement exploité par l'enseignant de leur enfant. Il faut néanmoins considérer que sur une même discipline, potentiellement une dizaine de classes par niveau, il est difficile de trouver un plein consensus sur l'ouvrage réellement exploité en classe. S'ajoute à cela que les nouveaux enseignants arrivent à la rentrée et n'ont pas été associés aux choix de manuels. Il est alors difficile de calquer son approche pédagogique sur un manuel « imposé » par d'autres. La seule solution serait d'attendre la rentrée pour que chaque enseignant précise le besoin, mais cela s'oppose à une communication en mai de listes finalisées et à une bonne fluidité de transmission des manuels entre les familles.

F Legros (SNUIPP) : On s'est tourné pour une classe de CM2 vers le numérique. Ce qui contribue en plus à l'allègement du poids des cartables.

Provisur : Il est important de ne pas oublier le respect du droit d'auteur. Si un manuel numérique doit être utilisé par les élèves de toute une classe, les licences correspondantes doivent être acquises. De fait le prix du manuel papier ou de sa version numérique sont souvent identiques.

3. Avec la montée en force de la SLA - Section Internationale Américaine, nous souhaitons connaître la place et l'avenir de l'option dite "européenne" dans notre établissement.

Ce sont deux projets qui ne sont en aucune façon concurrents. Ils existent parallèlement l'un et l'autre, et ont vocation à être pérennes. Nous avons de surcroît ouvert en seconde le parcours DNL hors SELO en espagnol qui vient compléter l'offre linguistique dans le prolongement des LCE espagnol en 4^o et en 3^o.

QUESTIONS DIVERSES – SNES HdF

- Demande de revalorisation du point d'indice pour les Personnels du LFJM suite à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie au Sénégal ces derniers mois.

Provisur : Je ne mésestime pas les incidences actuelles de l'inflation pour tout un chacun, mais cette revalorisation n'est pas à l'ordre du jour – cela relève d'une décision du directeur de l'agence.

Mme Bernier-Barbé (SNES HdF) : le Directeur de l'agence est-il informé de cette demande ?

Provisur : les Comptes-rendus du CE sont remontés à l'agence par le biais des secteurs. Pour le remonter plus particulièrement, le Provisur devrait en être très partisan – or ce n'est pas le cas. En effet, le niveau de rémunération constaté pour nos personnels de droit local est très supérieur aux grilles de référence au Sénégal.

Par ailleurs, l'établissement a été condamné récemment dans le cadre d'une procédure engagée par des personnels sur l'absence de mention relative à la prime d'ancienneté. Mécaniquement la mise en œuvre de cet élément pour les personnels éligibles entraînera une augmentation. Nous sommes d'ailleurs étonnés que cette augmentation du volume de rémunération n'ait pas soulevé de question dans le cadre du point sur le budget 2023.



- Demande de l'octroi de la déduction Personnel Local 50 % pour l'ensemble des Personnels (mi-temps et Tiers-temps compris) dont les enfants sont scolarisés au LFJM.

Proviseur : Les personnels qui exercent à une quotité supérieure à 72,22% sont éligibles à l'abattement de 50% sur les frais de scolarité de leurs enfants. Notre situation budgétaire ne nous invite pas à élargir à d'autres cet abattement.

Mme Bernier –Barbé (SNES HdF) : En déc 2009, l'aval avait été donné par l'AEFE par Anne-Marie Decote directrice de l'agence pour les 50% - Puis l'administration précédente, sans visibilité de documents ou de CE, a décidé cette éligibilité de 72,22 %

DAFACS : le seul document signé par le directeur de l'agence, l'ancien proviseur et le nouveau met en avant ces 72,22%

Pour nos personnels de droit local, 56 enfants sur 143 en âge d'être scolarisés en bénéficient. Cela représente un montant de 65 millions de FCFA.

Proviseur : On peut aussi scolariser son enfant dans un autre établissement que le lycée Mermoz. De nombreux établissements homologués pratiquent des tarifs plus abordables.

Mme Bernier-Barbé (SNES HdF) : Oui mais on peut aussi avoir envie que ses enfants soient scolarisés au lycée Mermoz.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 21h20

Le Président

D. DJIMADOUM



Le Secrétaire

F. MURATI



La Secrétaire Adjointe

H. LE HOUEZEC

